

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté du Maire n° 2025-02-R****ARRÊTÉ PORTANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VAUJANY**

Le Maire de la commune de Vaujany, M Yves GENEVOIS,

- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-24 ;
- VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-11 à L. 153-26, R. 153-8 à R. 153-10 ;
- VU** la délibération n°09-011021-01 du conseil municipal de Vaujany du 1^{er} octobre 2021 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les objectifs poursuivis ;
- VU** la délibération n°12-031221-01 du conseil municipal de Vaujany du 3 décembre 2021 actant le premier débat du PADD ;
- VU** la délibération n°09-070723-01 du conseil municipal de Vaujany du 7 juillet 2023 actant le deuxième débat du PADD ;
- VU** la délibération n°12-231023-02 du conseil municipal de Vaujany du 23 octobre 2023 actant le troisième débat du PADD ;
- VU** la délibération n°11-201124-02 du conseil municipal de la commune de Vaujany du 20 novembre 2024 approuvant le bilan de concertation et arrêtant le projet d'élaboration du PLU de la commune de Vaujany ;
- VU** l'avis des Personnes Publiques Associées concernant le projet d'élaboration du PLU de la commune de Vaujany ;
- VU** l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 24 février 2025 ;
- VU** l'avis n°2024-ARA-AUPP-1531 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 18 mars 2025 sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Vaujany ;
- VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique incluant l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU ;
- VU** la décision n°E25000035/38 du Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 03 mars 2025 désignant Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE en qualité de commissaire enquêtrice.

Après consultation de Madame la Commissaire enquêtrice précitée ;

ARRÊTE**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé, du **lundi 14 avril 2025, 10h00 au vendredi 23 mai 17h00** à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vaujany (incluant l'évaluation environnementale) pour une durée de 40 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

Le projet d'élaboration du PLU de la commune de Vaujany mis à l'enquête publique vise à :

- Promouvoir un développement équilibré consolidant la structure en chapelet des villages et hameaux de Vaujany ;
- Soutenir le développement touristique, fondement de la dynamique économique et démographique ;
- Assurer le renouvellement ainsi que la modernisation du domaine skiable et poursuivre le développement d'un tourisme « 2 grandes saisons » ;
- Diversifier l'offre des hébergements touristiques au sein des hameaux et villages ;

- Compléter l'offre d'habitat des hameaux et villages par la diversification des besoins des nouvelles populations ;
- Accompagner le développement de l'habitat et des hébergements touristiques par de nouveaux équipements et services ;
- Poursuivre la politique menée en matière de déplacements en limitant autant que possible la circulation au sein de la station (organisation du stationnement, développement des transports en commun inter-hameaux, liaisons piétonnes,...) ;
- Préserver les secteurs de pâturages, garant de l'identité rurale de Vaujany ;
- Préserver les qualités paysagères à grande et petite échelle ainsi que les grands équilibres du territoire (massif des Grande Rousse, cascades, lacs d'altitude, etc.).

ARTICLE 2 :

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Dominique GREMEAUX en qualité de suppléante, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision N°E25000035/38 du 3 mars 2025.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU de Vaujany) :

- **Pour la version papier :**
 - **En Mairie**, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, **aux jours et heures d'ouverture habituels** (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels), **soit du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**
- **Pour la version numérique :**
 - **Sur le site internet de la commune** à l'adresse suivante : <https://www.mairie-de-vaujany.fr> – rubrique urbanisme
 - **Sur le site du registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6125/>
 - **Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie**, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, **aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.**

ARTICLE 4 :

Pendant toute la durée de l'enquête soit du **lundi 14 avril 2025 10h00 au vendredi 23 mai 2025 17h00**, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions:

- **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, tenu à disposition du public en Mairie, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, **aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 3)**. Ces contributions seront également mises en ligne sur le registre dématérialisé.
- **Sur le registre d'enquête dématérialisé** : <https://www.registre-dematerialise.fr/6125/>
- **En les adressant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : enquete-publique-6125@registre-dematerialise.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé. Elles seront également annexées au registre d'enquête publique dématérialisé ;
- **En les adressant par voie postale** à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête : Mairie de Vaujany à l'adresse suivante : Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice – Mairie de Vaujany, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany. Ces contributions seront également annexées au registre papier et seront également mises en ligne sur le registre dématérialisé.

ARTICLE 5 :

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- **Permanence n°1 : lundi 14 avril 2025 de 10h à 12h**
- **Permanence n°2 : samedi 3 mai 2025 de 10h à 12h**

- **Permanence n°3 : mercredi 14 mai 2025 de 14h à 17h**
- **Permanence n°4 : vendredi 23 mai 2025 de 14h à 17h**

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice sera également joignable à l'adresse mail suivante : enquetepubliqueplu@vaujany.fr. **Cette adresse ne pourra pas être utilisée pour procéder au dépôt des contributions à annexer au registre d'enquête publique.**

ARTICLE 6 :

À l'expiration du délai d'enquête, Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice procédera à la clôture de l'enquête et rencontrera sous huit jours le Maire ou son représentant et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour établir et transmettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées ainsi que l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en Mairie, accompagné des registres et des pièces annexées.

ARTICLE 7 :

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Vaujany pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport dans lequel Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice énonce ses conclusions sera adressée par Monsieur le Maire, à Madame la Préfète du Département de l'Isère et Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 8 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par la commissaire enquêtrice, le Conseil Municipal de Vaujany se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration du PLU de la commune de Vaujany, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.

Le Plan Local d'Urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'État.

ARTICLE 9 :

Un premier avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit le 29 mars 2025 au plus tard, et sera rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, soit entre le 14 avril 2025 et le 21 avril 2025 inclus dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département : Le Dauphiné Libéré et Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné.

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de Vaujany, 11, route de la Cour Basse, 38114 Vaujany et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-de-vaujany.fr>

ARTICLE 10 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à Mme la Préfète de l'Isère, à Monsieur le Président Tribunal Administratif de Grenoble, et à Madame Ghislaine SEIGLE-VATTE, commissaire enquêtrice.

Fait à Vaujany, le 24 mars 2025

Le Maire,

Yves GENEVOIS



Transmis à la Préfecture le : ...

Notifié le : ...

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le



ID : 038-213805278-20250324-2025_02_R-AR

